

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018

Date de convocation : 03/04/2018	Membres en exercice : 19 Présents : 14
----------------------------------	---

Ordre du jour

1. Budget primitif 2018
2. Taxes locales 2018 : taux d'imposition
3. Parcelle chemin piétonnier (lotissement Toit familial Ave Maquis Meilhan)
4. Questions diverses

Présents : MM COT, HAENER, ANE, GINESTET, PENSIVY, DESPAX, DAUBRIAC, BOUTINES, PELLIS. BERIOL, Mmes BEYRIA, DELORT, CAILLE, VEGA.

Absents/ Excusés : M PIMOUNET, LABATUT, Mmes JOURDAN, SANGIOVANNI, CAZERES

Pouvoirs : (3) Mme JOURDAN à M GINESTET, M PIMOUNET à Mme BEYRIA, M LABATUT à M ANE.

M Jean-Christophe BERIOL été nommé secrétaire de séance

1. Budget primitif 2018

M COT remercie, tout d'abord, l'ensemble des commissions qui se sont réunies en amont afin de préparer le budget primitif de l'année 2018. La commission « finances » s'est réunie le 4 avril pour apporter quelques modifications. Ce budget a été établi sur la base des même taux d'imposition 2017.

Il donne la parole à M Haener pour la présentation du budget.

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Détail	Montant	Chap	Détail	Montant
o11	charges générales	539 250	o13	Atténuations charges	15 000
o12	Charges personnel	528 500	70	Produits services...	20 300
o14	FNGIR	48 755	73	Impôts, taxes	833 207
65	Autres charges/subventions	234 324	74	Dotations, participations	643 935
66	Frais financiers	90 600	75	Autres produits gest° courante	120 000
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
o22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
o42	op ordre entre sections	38 709	o42	op ordre entre sections	46 052
o23	Virement vers Invest°	552 011	oo2	Excédent fonct° reporté	353 655
TOTAL		2 032 149	TOTAL		2 032 149

Electricité

M Haener attire l'attention sur les frais d'électricité de la salle polyvalente/stade qui représentent 27 000€ de ce poste. Cela doit être rappelé aux différents utilisateurs de ces structures afin qu'ils soient plus vigilants au niveau de la consommation électrique.

Eclairage public : cette dépense devrait baissée cette année en raison du remplacement de lampes (mise en place de Led). De plus, prévision de baisser la puissance de certains compteurs et de poser des horloges/programmateur pour extinction automatique.

M le Maire donne la parole à M Ginestet pour la présentation des subventions aux associations
M Ginestet présente le détail des propositions. Il ajoute que certaines associations doivent compléter leur dossier. Il donne les précisions ou changements concernant :

- Acacia : subvention exceptionnelle (projet fresque) + 500€
- Maison des Ecritures : subvention exceptionnelle (organisation de concours de nouvelles) + 500€
- Amis des orgues : +200€ (concert...)
- Comité des fêtes :

L'association s'est scindée en 2 : le comité assure l'organisation de la fête locale ; la Hora organisera les bals. Proposition de + 1000€ pour le comité (animations annexes à la fête).

-Hand-ball club : reconduction subvention exceptionnelle de 1000 € supplémentaires liés aux résultats sportifs.

-LSC Rugby : reconduction subvention exceptionnelle de 4 000 € supplémentaires liés aux résultats sportifs.

-Vivre toujours : + 100€

-Croix Rouge : +100€

Nouvelle association :

-Commerçants « Chic ville » 500€

M Ginestet rappelle les difficultés de fonctionnement des associations (manque de bénévoles...)

M Boutines approuve le maintien et la reconduction des montants car il fait remarquer que le choix budgétaire au niveau de l'Etat est plutôt la réduction (coupe des subventions CNDS aux clubs).

Il demande la situation de l'Harmonie de la Save après leurs difficultés financières.

M Cot répond que l'association compte une centaine d'adhérents ; il s'était entretenu avec le président pour demander l'établissement d'un plan de redressement afin de rechercher des recettes extérieures.

Vote des subventions aux associations

- Association LSC Rugby

M Daubriac intéressé à l'affaire en tant que membre de l'association sort de la salle.

Votants	16	Pour	15	Contre	1	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

- Association Maison des Ecritures

Mme Caille intéressée à l'affaire en tant que membre de l'association sort de la salle.

Votants	16	Pour	13	Contre	0	Blanc	3
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

- Association Pêche

M Ané intéressé à l'affaire en tant que membre de l'association sort de la salle.

Votants	15	Pour	14	Contre	0	Blanc	1
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

- Autres associations

Votants	17	Pour	16	Contre	0	Blanc	1
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Détail	Montant	Chap	Détail	Montant
164	Emprunts /Dette	266 000	10	Fctva/Taxe aménagement	75 000
165	Cautions loyers	2 000	1068	Excédent fonct° affecté	212 138
20	Etudes	37 485	13	Subventions	987 874
204	Subv équipement versées	278 800	458	Opérat° compte de tiers(PUP...)	266 300
21	Travaux	1 744 839	16	Emprunts	586 790
458	Opérat° compte tiers (PUP)	266 300	16	Cautions loyers	2 000
			o24	Produits cessions	
o40	op ordre entre sections	46 052	o40	op ordre entre sections	38 709
o41	Opérations patrimoniales	4 800	o41	Opérations patrimoniales	4 800
oo1	Déficit invt reporté	79 346	o21	Virement sect° de fonct°	552 011
TOTAL		2 725 622	TOTAL		2 725 622

M Haener détaille le programme des investissements

P L U	21 485.00
Etude aménagement ave Dr Raynaud	4 900.00
Etude salle de sports	5 000.00
Etude (place lavoir/réfection rues centre ville)	5 000.00
Fonds concours voirie CCSavès	5 000.00
Logiciel "gestion cimetièrè"	1 100.00
Achat parcelle piste cyclable + anc voie ferrée	11 000.00
Achat terrain (lots ZA CCSavès)	50 000.00
Achat matériel	93 700.00
Rénovation orgues	40 000.00
Travaux cathédrale prog 2017	79 000.00
Travaux cathédrale prog 2018	52 000.00
Création passerelles, cheminement piétonnier	240 000.00
Création/ aménagement espaces verts	12 900.00
Création chemins randonnées (C Ruraux)	10 000.00
Bâtiments communaux	164 396.00
Rénovation piscine (2è 3è tranche)	400 000.00
Monument aux morts	5 000.00
Réhabilitation Ancien couvent Capucins	510 065.00
Rénovation logement R+1 Capucins	25 000.00
Eclairage public programmes	46 778.00
Rénovation éclairage public (Tr 1 et 2)	250 800.00
Dissimulation réseau téléphone "Asté" + rues Eglise, Glace	18 000.00
Subventions "aide à la restauration menuiseries"(zone 1 Avap)	5 000.00
Voirie (chem Religieuses)	5 000.00
PUP Canteloup	266 300.00
Total	2 327 424.00

Concernant l'inscription des subventions « Aide à la restauration menuiseries », M Cot rappelle qu'il s'agit du dispositif proposé par M Despax, qui sera étudié.

M Despax ajoute que l'attribution de ces aides s'inscrit dans la dynamique initialisée lors de la création de l'AVAP pour une revitalisation du centre-bourg.

Intervention M COT

« Section de fonctionnement : les dépenses réelles de l'ordre de 1 441 429 € prévues pour 2018 sont en légère diminution par rapport à 2017. Les recettes réelles attendues de l'ordre de 1 632 442€ dont environ 50% proviennent de l'impôt et 38% des dotations de l'état et 7 % du revenu de nos immeubles. Il conviendra, pour les années à venir d'accroître ces recettes en créant des ressources supplémentaires par des revenus locatifs immobiliers (location de 4 logements terminés fin 2018).L'augmentation de la pression fiscale de nos ménages n'est pas nécessaire au regard d'un transfert de compétence de la commune vers la communauté de communes (transfert des compétences « tourisme » et Gémapi ces 2 dernières années).

Je réitère la volonté de faire des économies (révision de nos contrats d'assurance cette année) ; l'effort doit se porter sur le poste électricité qui représente 7,5 % de nos charges générales. Réduire la consommation passe par le changement de lampes (quasi réalisé), mais aussi à la pose d'horloge sur l'extinction de zones telles que l'esplanade Grangette, chemin de St-Majan ou autre à partir de 1 h du matin.

J'en appelle encore à la bienveillance des utilisateurs des différentes structures communales (stades, salles communales où la consommation est encore trop élevée).

Les charges de personnel devraient être en légère augmentation suite à la fin des contrats aidés

La commune continue à travers les subventions aux associations à aider financièrement le tissu associatif hors du commun avec des personnes compétentes et dévouées, avec l'aide logistique apportée par les services techniques.

Section d'investissement (2 327 000€)

Les opérations importantes sont en cours, tels que : rénovation de l'ancien couvent des capucins, la rénovation de la piscine, le démarrage du projet des passerelles, la restauration des chapelles de la cathédrale, la rénovation de l'orgue ... S'ajouteront l'étude de faisabilité d'une salle de sport et les différents investissements (rénovation des bâtiments communaux à mettre en priorité vu le retard dans ce domaine)

Les recettes d'investissement proviennent en partie des aides publiques, permettant la réalisation des investissements pour notre village. Il est à noter que l'endettement de la commune continue à diminuer autant sur le remboursement des intérêts que sur le remboursement du capital. »

Le conseil approuve le budget primitif 2018 :

Votants	17	Pour	16	Contre	1	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

3.Taxes Locales 2018 : Taux d'imposition

M le Maire propose de reconduire pour 2018 les taux de l'année précédente :

Taxe d'habitation : 16.90 %
Taxe foncier bâti : 13.00 %
Taxe foncier non bâti : 55.53 %
CFE (cotisation foncière entreprises) 13.96 %

M Despax rappelle le préjudice causé par la C C Savès à la commune en retenant la fiscalité « voirie centre-bourg » ; ce qui nous empêche de réaliser la réfection des rues du centre-ville.

Vote

Votants	17	Pour	17	Contre	0	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

3.Parcelle chemin piétonnier (lotissement Toit familial Ave Maquis Meilhan)

M Cot rappelle les faits concernant cette parcelle.

Le Toit Familial de Gascogne a mis en vente il y a quelques années les maisons situées Ave du maquis de Meilhan, dans le bas du lotissement de la Ramondère. Une parcelle, constituant un passage piétonnier en pavés, traverse ces habitations pour rejoindre les divers espaces publics communaux. Lors des ventes réalisées, chaque acquéreur est devenu propriétaire d'une partie (1/15^e) de cette parcelle ; le Toit Familial restant le propriétaire de la partie restante.

A ce jour, ce passage n'est plus entretenu par le Toit Familial (mauvaises herbes.....). Suite à la demande d'un propriétaire, M Cot informe le conseil qu'il a contacté le toit familial afin que cet entretien puisse être réalisé par une entreprise avec répartition de ces frais entre les propriétaires. Les propriétaires refusent de payer leur part.

M Cot expose le problème lié à cette parcelle (en indivision entre plusieurs propriétaires et le toit Familial).

Il propose de contacter le Toit Familial afin de trouver une solution :

- soit leur demander éventuellement de régulariser les parties cédées aux propriétaires pour pouvoir ensuite rétrocéder la parcelle à la commune,
- soit faire un état de lieux de la situation et étudier le devenir de cette parcelle

M Pensivy pense, que dans un 1^{er} temps, il convient d'engager une concertation avec le Toit Familial et ensuite avec les propriétaires riverains.

Le conseil municipal donne son accord pour prendre contact avec le Toit Familial.

4. Questions diverses

- Point travaux : M Bernard Ané

Nivellement terrain au bas de l'école maternelle

Devis :

-Sarl DAR TP : 2 960.00 €HT

- Zubiatte : 7 897.00 €HT

-Ent Malet : 15 934.00€HT

Il s'agit d'un nivellement et d'une préparation du terrain (ancienne peupleraie) afin de l'ensemencer en prairie à l'automne prochain.

Accord du conseil pour devis de Sarl DAR TP

Achat véhicule polybenne

Compte rendu des propositions

MARQUE	GARANTIE	FOURNISSEUR	ÉQUIPEMENT	REPRISE VÉHICULE TTC	PRIX TTC	PRIX H.T
NISSAN Mod 35/13 130 CV	60 mois	ARPOULET MARMANDE	1 Benne neuve Bras de type DALBY	1 000€ TTC	42 084 €	35 070 €
				SOULTE	41 084 €	
IVECO Mod 35C 14 136CV	24 mois + 3 ans entretien offert 1 visite par an 432€ TTC	Éts PAROT Portet/Garonne	1 Benne neuve Bras de type GUIMA	3 000€ TTC	46 278 €	38 565 €
				SOULTE	43 278 €	

M Ané propose de retenir la proposition des Ets Parot par rapport aux caractéristiques techniques du véhicule.

Le conseil approuve la proposition des Ets Parot (Pour : 17)

Eclairage public

M Joë Pellis fait un point de la réunion qui a eu lieu avec la société Eiffage.

-204 points lumineux ont été changés par des lampes de 40W

-Diminuer la puissance des compteurs souscrite afin de réduire les frais d'abonnement

De plus, il a été demandé la mise en place d'horloges astronomiques au niveau de l'esplanade de la Grangette, du chemin de St-Majan et de la Cathédrale pour une extinction des luminaires à partir de 1 h du matin. Concernant la piste cyclable, cela est plus difficile en raison d'un éclairage à rallumer à partir de 6 H du matin (risque sur durée de vie des ampoules).

Mutuelle « santé » collective (CCAS)

Mme Christine Beyria donne le compte-rendu de la consultation lancée auprès de 9 organismes.

Réception de 2 offres. La compagnie Mutualia a été retenue. Celle-ci prendra contact avec les administrés intéressés.

M Despax signale un trou dans la chaussée à l'entrée du lotissement de l'Angélic.

Il réitère son désaccord par rapport au revêtement et à l'aménagement réalisés au niveau de la cour de l'ancien couvent des Capucins. Il a fait part de ses observations par écrit à M Baudéan, architecte. Il regrette que le traitement des espaces verts ait été confié au lot « Gros œuvre, carrelage, Vrd ».

Mme Vega répond que les plantations prévues dans les 4 carrés ont été revues.

M Cot ajoute que d'autres points sont à revoir : la nature et la couleur du revêtement de la cour, le traitement de l'allée centrale. M Baudéan confirme que le stabilisé réalisé est un matériau perméable.

La séance est levée à 22 H 50